



PRÉFET DU NORD

Lille, le 19 février 2018

Communiqué de presse

INAUGURATION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) D'ANOR



Alexander Grimaud, sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, a inauguré, ce lundi 19 février 2018, la maison de services au public (MSAP) d'Anor, avec Richard Zgrzendek, directeur Réseau La Poste Nord - Pas-de-Calais, Jean-Luc Pérat, maire d'Anor, Hervé Saison, président de la commission départementale de la présence postale territoriale, Christian Brébant, délégué régional du groupe La Poste en Hauts-de-France et des partenaires de la caisse d'allocations familiales (CAF) et de la mutualité sociale agricole (MSA).

La MSAP d'Anor compte également parmi ses partenaires la direction régionale des finances publiques (DRFIP) pour accompagner les usagers à la télédéclaration de revenus qui deviendra obligatoire à compter de 2019, ainsi que la préfecture du Nord dans le cadre du déploiement des téléprocédures des titres (cartes grises, permis de conduire, cartes nationales d'identité et passeports).

Le sous-préfet a salué le travail commun effectué en concertation avec la mairie, l'ensemble des opérateurs partenaires et les services de l'Etat.

Un lieu unique pour répondre aux besoins des usagers dans leurs démarches

Le déploiement des MSAP s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015 par le Gouvernement en lien avec 7 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, GRDF, la caisse nationale d'allocations familiales, la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la caisse nationale d'assurance vieillesse et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole.

Il vise à réduire les inégalités d'accès aux services en proposant une offre de proximité et de qualité. Accompagnés par des agents formés par les opérateurs partenaires pour délivrer des services en leur nom, les usagers seront en un même lieu, renseignés et accompagnés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite et prévention santé notamment.

Piloté par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le plan national de déploiement a permis, à l'échelle nationale, la mise en place de 1 200 MSAP dans les zones rurales et périurbaines au cours de la période 2016-2017. En 2017, sur l'ensemble du réseau national, plus de deux millions de personnes y ont été accueillis et 81 % d'entre eux se disent très satisfaits des services rendus par les agents en charge des MSAP.

Une reconnaissance par la préfecture pour une offre de proximité et de qualité

Pour obtenir un financement (jusqu'à 30 000 euros par an, selon le montant des dépenses de fonctionnement), les MSAP doivent regrouper un certain nombre de services au public et respecter un cahier des charges.

La préfecture du Nord joue un rôle de facilitateur, en mettant les acteurs, opérateurs et élus, en relation pour mener à bien les projets. Elle s'assure également :

- qu'un ou plusieurs animateurs seront délégués à l'accueil, l'information et l'orientation des usagers et qu'ils les assisteront dans leurs procédures ;
- que chaque MSAP dispose d'un outil informatique avec accès à internet ;
- que les MSAP soient réparties de manière homogène sur tout le département.

Le département du Nord compte à ce jour 14 MSAP opérationnelles dont 11 d'entre elles sont hébergées dans des bureaux de Poste. Celle de Bourboug est, quant à elle, portée par l'association Andyvie et se trouve dans les locaux du centre socio-éducatif.

D'autres MSAP, encore à l'état de projet, pourraient voir le jour au cours de l'année 2018.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : *Les MSAP en deux minutes* <https://www.youtube.com/watch?v=IZbuvT3DV-0> et consulter la rubrique [Les maisons de service au public \(MSAP\)](#) du site de l'Etat dans le Nord.